

COMMUNIQUÉ DU COLLÈGE DES FINANCEURS

Prévoyance des enseignants de l'Enseignement catholique

23 septembre 2026

Aujourd'hui, la CEPNL (dans son format collège des financeurs FNOGEC-SYNADIC-SYNADEC-UNETP-SNCEEL-FFNEAP) et l'ensemble des organisations syndicales ont signé la nouvelle convention de prévoyance des enseignants et documentalistes rémunérés par l'État. Cette signature clôt une période de deux années de travaux et de négociation conduits collectivement par les organisations composant le Collège des financeurs et les organisations syndicales.

Cette nouvelle convention est signée après avoir obtenu début septembre les garanties de l'Etat de la levée de tous les obstacles juridiques qui s'opposaient à sa faisabilité. Elle est à présent conditionnée à l'extension (reconnaissance officielle) du texte, annoncée comme rapide par les représentants de l'Etat. Les démarches sont en cours.

Ainsi, pour le Collège des financeurs, cette signature donne tout son sens à la décision prise en juillet 2024 de dénoncer le dispositif conventionnel existant.

Pour mémoire, depuis 2005, les établissements financent sur fonds Ogec un régime spécifique de prévoyance au bénéfice des enseignants et documentalistes, alors même que ces personnels sont employés et rémunérés par l'État. Ce dispositif de financement d'un salarié par un tiers non-employeur est unique en France : on dit qu'il est *sui generis*.

Les établissements avaient donc assumé leur responsabilité. Ils avaient accepté de financer une protection complémentaire destinée à leurs enseignants.

La réforme de la protection sociale complémentaire de la fonction publique a profondément modifié cette situation en 2024. L'État ayant décidé de renforcer les garanties attachées au statut de ses agents par la mise en œuvre d'une Protection sociale complémentaire ; nous ne pouvions maintenir à l'identique un dispositif conçu dans un autre environnement juridique devenu incertain.

Par sa dénonciation en juillet 2024, le Collège des financeurs a fait un choix clair : ne pas supprimer la prévoyance, mais la reconstruire dans un cadre légal sécurisé et garanti par l'Etat.

La nouvelle convention, unique en son genre et toujours *sui generis*, permet :

- de maintenir une couverture collective de qualité pour les enseignants et documentalistes ;
- d'articuler cette couverture avec les nouvelles garanties de l'État ;
- de préserver un dispositif soutenable pour les établissements ;
- de maintenir un cadre négocié avec les organisations syndicales représentatives.

La nouvelle cotisation sera de 0,55 % à la charge de l'établissement et de 0,55% à la charge de l'enseignant.

Cette prévoyance obligatoire offre un niveau de garanties supérieur à celui proposé par l'Etat dans sa Protection sociale complémentaire pour un coût très inférieur à la charge de l'enseignant et également réparti entre l'établissement et l'enseignant.

Les prochains mois verront sa mise en œuvre. Les contrats actuels prenant tous fin le 31/12/2026, les assureurs du régime et la commission paritaire reviendront vers les établissements pour la signature des nouveaux avenants ou contrats ainsi que pour la communication auprès des adhérents.

En conséquence,

-nous demandons aux Ogec de stopper les dénonciations de contrat ;

-à réception dans les prochaines semaines des nouveaux contrats ou avenants, qui auront été discutés préalablement avec les assureurs, de les valider et signer dès que possible afin de garantir une bonne mise en œuvre dès le 01/01/2027 ;

-nous travaillons activement pour simplifier la vie des établissements à la reprise des données individuelles en cas de continuité avec un même assureur.

Ainsi dès le 1er janvier 2027 tous les enseignants seront couverts par cette prévoyance obligatoire signée entre le collège employeur et les organisations syndicales, sans rupture avec la précédente.

Les enseignants qui ont choisi par sécurité d'être couverts par la nouvelle prévoyance facultative d'Etat pourront alors sereinement dénoncer leur adhésion individuelle.

Pour le Collège des financeurs, Pierre-Vincent Guéret, président de la Fnogec

